

# Fiche de carrière Technologue en radiation médical



College of  
Medical Radiation  
Technologists of  
Ontario

Ordre des  
technologues en  
radiation médicale  
de l'Ontario

*Le présent document a été mis en à jour en septembre 2014 en collaboration avec le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario. Certaines exigences peuvent avoir été modifiées au moment où vous ferez votre demande. Consultez l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario avant de remplir votre demande.*

*Les droits d'auteur relatifs à la présente fiche de carrière appartiennent conjointement à l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et à l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario, © 2014. La présente fiche de carrière peut être utilisée ou reproduite par un tiers à des fins non commerciales et non lucratives, pourvu qu'aucuns frais, aucun paiement ou aucune redevance ne soient exigés par ledit tiers en échange de toute utilisation ou reproduction ultérieure de la fiche par une autre personne. Toute utilisation ou reproduction de la présente fiche de carrière envisagée à des fins commerciales ou lucratives nécessite une autorisation écrite de l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et de l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario.*

L'[Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario](#) (l'Ordre) réglemente la profession des technologues en radiation médicale qui travaillent en Ontario. L'Ordre est chargé de protéger le public en veillant à ce que tous les technologues en radiation médicale inscrits en Ontario possèdent les compétences requises et exercent leur métier de façon professionnelle.

Vous devez être inscrit au tableau de l'Ordre pour exercer la profession de technologue en radiation médicale en Ontario. Vous ne pouvez pas utiliser le titre de « technologue en radiation médicale » ou l'acronyme « TRM » à moins d'être membre de l'Ordre.

Les technologues en radiation médicale travaillent dans des établissements de soins de santé, y compris dans des hôpitaux, des cliniques et dans des centres anticancéreux. La technologie de radiation médicale englobe les quatre spécialités ci-dessous.

## Radiographie

La radiographie désigne l'utilisation de rayons X pour produire des images de certaines parties du corps de façon à diagnostiquer des maladies, des traumatismes et des malformations congénitales. Les technologues en radiation médicale qui sont inscrits dans le domaine de la radiographie peuvent faire de la radiographie générale, des examens radioscopiques, de l'angiographie, de la mammographie et de la tomographie assistée par ordinateur.

## Médecine nucléaire

La médecine nucléaire désigne le recours à des produits radiopharmaceutiques pour produire des images du corps et traiter des maladies. Les technologues en radiation médicale qui sont inscrits dans le domaine de la médecine nucléaire se servent de caméras gamma et de systèmes informatiques pour évaluer la fonction et la structure des organes et pour aider à diagnostiquer de nombreux troubles. La médecine nucléaire sert à traiter des maladies de la glande thyroïde, certains troubles sanguins et les métastases osseuses.

## Radiothérapie

La radiothérapie désigne l'utilisation de rayonnements ionisants pour traiter des maladies comme le cancer. Les technologues en radiation médicale qui sont inscrits dans le domaine de la radiothérapie travaillent en collaboration avec des oncologues pour planifier et administrer des traitements et enseigner aux patients et patientes comment composer avec les effets secondaires.

## Résonance magnétique

La résonance magnétique désigne l'utilisation de l'électromagnétisme (champs magnétiques statiques et radiofréquences) pour produire des images diagnostiques. Les technologues en radiation médicale qui sont inscrits dans le domaine de la résonance magnétique jouent un rôle important dans l'imagerie du cerveau, de la colonne vertébrale, de l'abdomen, du bassin, ainsi que des systèmes musculosquelettique et cardiovasculaire.

Un technologue en radiation médicale ne peut effectuer un examen par radiographie, médecine nucléaire ou résonance magnétique ni administrer un traitement de radiothérapie à moins qu'un membre de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario ne l'ait ordonné.

## Exigences d'inscription en Ontario

Pour obtenir un certificat d'inscription à titre de technologue en radiation médicale en Ontario, vous devez satisfaire aux exigences énoncées dans les règlements de l'Ordre portant sur l'inscription. Voici ces exigences:

- parler couramment le français ou l'anglais; la rubrique intitulée **Évaluation des compétences linguistiques** renferme plus de détails

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent au Canada, ou être autorisé à exercer la technologie de radiation médicale au Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada)*
- montrer que votre conduite antérieure ou présente offre des motifs raisonnables de croire que:
  - vous exercerez la profession de technologue en radiation médicale de manière décente, honnête et intègre, et conformément à la loi
  - vous n'avez aucune qualité ou caractéristique, y compris une condition ou un problème de santé physique ou mentale, qui pourrait affecter votre capacité à exercer la profession de technologue en radiation médicale en toute sécurité
  - vous vous comporterez de manière professionnelle et appropriée
- fournir des précisions sur toute déclaration de culpabilité pour une infraction criminelle ou une infraction liée à l'exercice de la technologie de radiation médicale
- fournir des précisions sur toute enquête en cours liée à une allégation de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité relativement à toute autre profession de la santé en Ontario ou, ailleurs qu'en Ontario, dans le domaine de la technologie de radiation médicale ou relativement à toute autre profession de la santé
- ne pas avoir été reconnu coupable d'une faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité dans le domaine de la technologie de radiation médicale ni relativement à toute autre profession liée aux soins de santé, que ce soit en Ontario ou ailleurs
- ne pas faire actuellement l'objet de poursuites judiciaires liées à une allégation de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité dans le domaine de la technologie de radiation médicale ou relativement à toute autre profession de la santé, que ce soit en Ontario ou ailleurs
- prouver que vous avez terminé un programme d'études en technologie de radiation médicale offert hors de l'Ontario que l'Ordre considère comme étant substantiellement similaire, même s'il n'est pas exactement équivalent, à un programme de technologie de radiation médicale approuvé en Ontario
- prouver que vous possédez la compétence nécessaire à l'exercice de la profession de technologue en radiation médicale
- réussir l'examen approuvé par le conseil de l'Ordre dans la spécialité pour laquelle vous vous avez présenté votre demande

- démontrer que vous avez exercé la profession de technologue en radiation médicale dans cette spécialité, ou que vous avez terminé un programme d'études en technologie de radiation médicale offert hors de l'Ontario, comme on le décrit ci-dessus, au cours des cinq années antérieures à votre demande
- terminer avec succès un cours de jurisprudence déterminé ou approuvé par l'Ordre
- acquitter les frais de demande et d'évaluation
- payer la cotisation annuelle

Vous devez satisfaire à ces exigences dans le même domaine de spécialité pour lequel vous présentez votre demande. Si vous souhaitez soumettre à l'Ordre une demande pour plus d'une spécialité, vous devez remplir un formulaire de demande et acquitter les frais d'évaluation applicables pour chacune des spécialités.

Si vous avez terminé un programme d'études en technologie de radiation médicale offert hors du Canada et que vous êtes déjà titulaire d'un certificat d'inscription dans votre domaine de spécialité de technologue en radiation médicale délivré par un organisme de réglementation extraprovincial et équivalent au certificat d'inscription dans cette spécialité délivré par l'Ordre (mobilité de la main-d'œuvre), vous devez satisfaire aux exigences suivantes:

- vous devez fournir un certificat, une lettre ou une autre preuve émanant de chaque autorité de réglementation extraprovinciale par qui vous êtes actuellement accrédité à titre de technologue en radiation médicale et confirmant que le certificat qu'elle vous a délivré est en règle. Ce document doit démontrer, à la satisfaction de l'Ordre, que vous êtes en règle à titre de technologue en radiation médicale dans le domaine de spécialité pertinent
- vous devez avoir exercé votre profession dans le domaine de spécialité pertinent dans la mesure autorisée par le certificat délivré par l'Ordre pour l'exercice de cette spécialité au cours des cinq années précédant votre demande
- vous devez payer les droits annuels prévus par les règlements

## Processus de demande

### Avant d'immigrer au Canada

Avant de venir en Ontario, [communiquez avec l'Ordre](#) par téléphone, par télécopieur, par courrier électronique ou par la poste et demandez un formulaire intitulé ***Application for Registration as a Medical Radiation Technologist for a person who has completed an educational program outside Canada*** (demande d'inscription à titre de technologue en

radiation médicale pour une personne ayant terminé un programme d'études à l'extérieur du Canada). Vous pouvez également accéder aux [formulaires en ligne](#) (en anglais). Imprimez le formulaire qui correspond à votre spécialité, puis présentez-le dûment rempli à l'Ordre, accompagné de tous les documents justificatifs et droits exigés. L'adresse de l'Ordre est indiquée à la fin du présent document.

Vous pouvez présenter une demande d'inscription à l'Ordre avant de terminer votre demande d'immigration. L'Ordre peut vous permettre de commencer à satisfaire à certaines des exigences d'inscription à titre de technologue en radiation médicale avant que vous immigriez au Canada.

Après avoir satisfait à toutes les exigences de l'Ordre (autre que réussir à l'examen, obtenir le statut de résident permanent et un permis de travail et acquitter les droits d'inscription), vous pouvez vous inscrire à l'examen et le passer avant d'arriver au Canada.

## **À votre arrivée en Ontario**

Si vous n'avez pas rempli et présenté votre formulaire de demande à l'Ordre avant d'arriver en Ontario, vous devez le faire à votre arrivée. [Communiquez avec l'Ordre](#) et demandez le formulaire Application for Registration as a Medical Radiation Technologist for a person who has completed an educational program outside Canada (demande d'inscription à titre de technologue en radiation médicale pour une personne ayant terminé un programme d'études à l'extérieur du Canada). Vous pouvez également imprimer le [formulaire figurant en ligne](#). L'adresse de l'Ordre est indiquée à la fin du présent document.

## **Formulaire de demande**

Lorsque vous soumettez une demande d'inscription à l'Ordre, vous devez lui faire parvenir un formulaire de demande rempli et tous les documents justificatifs exigés et acquitter les frais de demande et d'évaluation (395,50 \$CAN). La demande d'inscription à titre de technologue en radiation médicale doit comprendre les éléments suivants :

- Une preuve que vous avez terminé un programme d'études en technologie de radiation médicale dans votre domaine de spécialité. Vous devez y joindre une copie notariée de votre diplôme ou de votre certificat ou l'original d'une lettre de votre établissement d'enseignement confirmant votre réussite dans le programme. Vous devez également fournir une copie originale ou notariée de votre relevé de notes émis par votre établissement d'enseignement. Si vos documents ne sont pas rédigés en français ni en anglais, vous devez en fournir une traduction officielle.

- Des renseignements détaillés sur le programme d'études que vous avez suivi ainsi que sur la formation pratique ou clinique que vous avez reçue en technologie de radiation médicale dans votre spécialité. Ainsi, vous devez fournir un énoncé du programme d'études ou un plan de cours officiel de votre établissement d'enseignement, en vigueur au moment où vous l'avez fréquenté. Cet énoncé doit comprendre une liste détaillée des cours que vous avez suivis ainsi qu'une description de leur contenu et indiquer le temps consacré à la formation théorique et clinique (en heures, jours ou semaines). L'énoncé du programme d'études doit être authentifié par l'établissement d'enseignement ou par votre association professionnelle. Si vos documents ne sont pas rédigés en français ni en anglais, vous devez en fournir une traduction officielle.
- Des renseignements détaillés sur la formation clinique que vous avez suivie dans le cadre de votre programme d'études ou de votre résidence. Ces renseignements peuvent provenir de l'établissement où vous avez fait vos études ou de l'hôpital où vous avez reçu votre formation. Ils doivent comprendre des détails tels que les qualifications de votre ou de vos superviseurs cliniques, le ou les types d'hôpital ou de milieux cliniques, les types d'actes effectués et les types de matériel utilisés pendant votre formation clinique.
- Une confirmation de vos antécédents de travail en technologie de radiation médicale dans votre spécialité, y compris la liste des tâches que vous avez accomplies, la date à laquelle vous les avez accomplies pour la dernière fois ainsi qu'une confirmation signée par votre supérieur.
- Une lettre de votre employeur précédent ou actuel confirmant la date de votre dernier jour de travail en tant que technologue en radiation médicale dans votre spécialité.
- Une preuve de compétence linguistique en français ou en anglais, si disponible, ou la preuve que vous avez suivi votre formation en français ou en anglais.
- Des réponses aux questions suivantes, concernant votre conduite antérieure ou présente
  - Avez-vous été reconnu coupable d'une infraction criminelle ou de toute infraction liée à l'exercice de la profession?
  - Faites-vous actuellement l'objet d'une enquête liée à une allégation de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité en Ontario relativement à toute autre profession de la santé ou, ailleurs qu'en Ontario, relativement à la profession de technologue en radiation médicale ou à toute autre profession de la santé?

- Avez-vous fait l'objet d'un constat de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité relativement à la profession de technologue en radiation médicale ou à toute autre profession de la santé, que ce soit en Ontario ou ailleurs?
  - Faites-vous actuellement l'objet de poursuites judiciaires liées à une allégation de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité relativement à la profession de technologue en radiation médicale ou à toute autre profession de la santé, que ce soit en Ontario ou ailleurs?
  - Avez-vous fait l'objet d'un constat de négligence ou de faute professionnelle?
  - Avez-vous une qualité ou caractéristique, y compris une condition ou un problème de santé physique ou mentale, qui pourrait affecter votre capacité à exercer la profession de technologue en radiation médicale en toute sécurité?
- Une preuve que suivi et terminé avec succès un cours de jurisprudence déterminé ou approuvé par l'Ordre. Vous pouvez satisfaire à cette exigence après que le comité d'inscription a évalué votre programme d'études et votre expérience dans le domaine de la technologie de radiation médicale.
  - Une copie de votre certificat montrant que vous êtes technologue en radiation médicale dans votre pays.
  - Une copie de votre visa d'immigrant reçu, de votre carte de résident permanent ou de votre permis de travail, si disponible.

Si vous ne pouvez fournir une copie originale ou notariée de vos titres de compétences ou de vos relevés de notes ou un énoncé officiel du programme d'études de votre établissement, le comité d'inscription de l'Ordre peut accepter tout autre justificatif, comme une lettre originale émanant de l'établissement chargé de votre programme d'études, selon les circonstances. Veuillez [communiquer avec l'Ordre](#) si vous êtes dans l'impossibilité de lui remettre une copie originale ou notariée d'un de ces documents. Gardez une copie des originaux pour vos dossiers.

Lorsque vous remplissez le formulaire de demande, assurez-vous que votre supérieur immédiat a lu et signé la section intitulée **Validation of Clinical Supervisor** (validation par le supérieur ou la supérieure) sur le **Certificate respecting Clinical Competence** (certificat de compétence clinique). Cette personne doit être technologue en radiation médicale, radiologue ou oncologue-radiothérapeute et elle doit avoir supervisé votre travail quotidien dans le cadre de votre emploi actuel ou de votre emploi le plus récent. La signature de cette personne confirme votre compétence en ce qui concerne les tâches que vous avez accomplies dans votre spécialité, lesquelles figurent sur le formulaire de demande.

Les frais de demande, qui s'élèvent à 113 \$ (frais de 100 \$ plus TVH de 13 \$) et les frais d'évaluation, qui sont de 282,50 \$ (frais de 250 \$ plus TVH de 32,50 \$) ne sont pas

remboursables, quel que soit le résultat de la démarche. Le paiement, **en argent canadien**, peut être fait par chèque, mandat ou carte de crédit. Vous devez libeller votre chèque ou mandat à l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario. Si vous payez par carte de crédit (Visa ou MasterCard), veuillez remplir et acheminer à l'Ordre le formulaire de paiement par carte de crédit qui figure sur son [site Web](#). L'Ordre n'accepte pas de paiements en devises autres que des dollars canadiens.

Vous devez veiller à ce que vous autant que votre supérieur immédiat actuel ou le plus récent ayez signé la demande et à ce que tous les documents justificatifs exigés aient été joints à votre formulaire de demande. L'Ordre n'accepte pas, ni ne conserve, les formulaires de demande incomplets. Si votre demande est incomplète, elle vous sera retournée, accompagnée d'une liste des éléments manquants.

## **Processus d'évaluation**

Toutes les demandes provenant de technologues en radiation médicale formés à l'étranger doivent être soumises à un processus d'évaluation. Cela signifie que l'Ordre examine la formation et l'expérience en technologie de radiation médicale que vous avez acquises dans un autre pays pour s'assurer qu'elles satisfont à ses exigences. La section suivante décrit chaque étape du processus.

L'Ordre examine tous les formulaires de demande qu'il reçoit pour vérifier si elles sont complètes. Si vous avez reçu votre formation à l'extérieur du Canada, votre formulaire de demande sera transmis au comité d'inscription pour que ce dernier l'examine et rende une décision. Vous recevrez une lettre vous avisant que le comité d'inscription examinera votre demande et expliquant les raisons de l'examen. Si vous avez des renseignements nouveaux ou supplémentaires à fournir à ce moment-là, vous aurez 30 jours pour les transmettre au comité d'inscription.

Toutes les demandes complètes sont examinées en détail par les membres du comité d'inscription lors de la prochaine réunion prévue, dans les 35 jours suivant la date de l'avis du renvoi de votre demande au comité d'inscription.

Le comité d'inscription se réunit toutes les six à huit semaines. Chaque demande est examinée au moins deux fois par les membres du comité: la première fois, pour examiner la demande et prendre une décision; la seconde fois, pour étudier et approuver la lettre de décision et le document *Order and Reasons*.

Une fois que le comité d'inscription aura approuvé la décision et l'ordonnance et les motifs de l'ordonnance, vous recevrez une lettre vous informant de sa décision ainsi qu'un document intitulé *Order and Reasons*, qui explique clairement les motifs de la décision du comité. Vous serez également informé de votre droit de communiquer avec la Commission d'appel et de



révision des professions de la santé pour interjeter appel de la décision du comité d'inscription si vous n'êtes pas d'accord.

Si vous satisfaites à toutes les exigences de l'Ordre, vous pourrez poursuivre le processus d'inscription. Dans le cas contraire, le comité d'inscription a le pouvoir de refuser de vous délivrer un certificat d'inscription.

En général, il faut compter de trois à quatre mois environ entre le moment où votre demande d'inscription est considérée comme complète et acceptée et le moment où vous recevrez la décision définitive du comité d'inscription.

Si le comité d'inscription accepte votre demande, **vous disposez de cinq ans, à compter de votre dernière date d'emploi en tant que technologue en radiation médicale, pour satisfaire à toutes les exigences d'inscription.** Ainsi, si votre dernier emploi en tant que technologue en radiation médicale date de janvier 2010, on s'attendra à ce que vous remplissiez toutes les exigences relatives à l'inscription et à ce que vous soyez inscrit d'ici janvier 2015.

## **Étape 1: Évaluation des compétences scolaires**

Pour satisfaire aux exigences scolaires, vous devez démontrer à l'Ordre que vous avez terminé dans votre spécialité, un programme d'études en technologie de radiation médicale que l'Ordre considère comme étant substantiellement similaire à un programme approuvé en Ontario.

Si vous avez été formé à l'extérieur du Canada, vous devez faire parvenir à l'Ordre une copie notariée de votre diplôme ou de votre certificat ou l'original d'une lettre de votre établissement d'enseignement attestant votre réussite dans le programme. Vous devez également fournir une copie originale ou notariée de votre relevé de notes, ainsi qu'un énoncé détaillé de votre programme d'études ou d'un plan de cours authentifié par votre établissement d'enseignement ou votre association professionnelle. Cet énoncé ou ce plan doit comprendre une liste détaillée des cours que vous avez suivis ainsi qu'une description de leur contenu et indiquer le temps consacré à la formation théorique et clinique (en heures, jours ou semaines). Vous devez également fournir des renseignements détaillés sur la formation clinique que vous avez suivie dans le cadre de votre programme d'études ou de votre résidence. Ces renseignements peuvent provenir de l'établissement où vous avez fait vos études ou de l'hôpital où vous avez reçu votre formation. Ils doivent comprendre des détails tels que la durée de votre formation clinique, les qualifications de votre ou de vos superviseurs cliniques, le ou les types d'hôpital ou de services cliniques, les types d'actes effectués et les types de matériel utilisés pendant votre formation clinique.

Si le programme de formation dans votre spécialité exigeait que vous suiviez d'abord un autre programme d'enseignement postsecondaire ou d'autres cours (baccalauréat en science,

programme de technologie de radiation médicale dans une autre spécialité ou autres cours ou crédits prérequis de niveau collégial ou universitaire), vous devez joindre à votre demande une copie notariée de votre certificat, diplôme ou grade, ou l'original ou une copie notariée de votre relevé de notes, ou faire parvenir l'original d'une lettre de votre établissement d'enseignement attestant que vous avez obtenu un certificat, un diplôme ou un grade dans une autre spécialité de la technologie de radiation médicale ou dans un autre domaine d'études. Vous devez également fournir un énoncé détaillé ou un plan de cours du programme ou des cours préalables, authentifié par votre établissement d'enseignement ou votre association professionnelle. Vous devez également fournir des renseignements détaillés sur la formation clinique que vous avez complétée dans le cadre de votre programme d'études ou de votre résidence. Ces renseignements peuvent provenir de l'établissement où vous avez fait vos études ou de l'hôpital où vous avez reçu votre formation. Ils doivent comprendre des détails tels que la durée de votre formation clinique, les qualifications de votre ou de vos superviseurs cliniques, le ou les types d'hôpital ou de services cliniques, les types d'actes complétés et les types d'équipement utilisés pendant votre formation clinique.

Si vous ne pouvez fournir une copie originale ou notariée de vos titres de compétences ou de vos relevés de notes ou un énoncé officiel du programme d'études de votre établissement, le comité d'inscription de l'Ordre peut accepter tout autre justificatif, comme une lettre originale émanant de l'établissement chargé de votre programme d'études, selon les circonstances. Veuillez [communiquer avec l'Ordre](#) si vous êtes dans l'impossibilité de lui remettre une copie originale ou notariée d'un de ces documents.

En se fondant sur les documents que vous aurez fournis avec votre demande, le comité d'inscription examinera votre programme d'études afin de déterminer s'il est substantiellement similaire, même s'il n'est pas exactement équivalent, à un programme de technologie de radiation médicale approuvé en Ontario dans votre spécialité. Dans le passé, le comité d'inscription a tenu compte des facteurs suivants dans son évaluation des programmes d'études:

1. Le titre de compétence obtenu, par exemple, un diplôme en radiographie (technologie radiologique, radiothérapie, médecine nucléaire ou résonance magnétique).
2. Le niveau du programme d'études, par exemple collège postsecondaire ou université.
3. La nature et le contenu de la formation théorique, par exemple, anatomie et physiologie, physique et sécurité des radiations, soins des patients, oncologie clinique, optimisation et évaluation des images, théorie et fonctionnement de l'équipement d'imagerie, etc. Pour obtenir plus de détails propres à votre spécialité concernant la nature et le contenu de la formation théorique, reportez-vous au formulaire de demande relatif à votre spécialité.

4. La nature et le contenu de la formation clinique, par exemple, les actes pour lesquels le candidat a été formé, les qualifications de son superviseur, les types de services cliniques, les types d'équipement, etc.
5. L'exhaustivité et l'envergure du programme, par exemple, sa durée ainsi que le nombre d'heures de formation théorique et de formation clinique.
- 6.

## Étape 2: Évaluation de la compétence clinique

Si vous avez suivi un programme d'études en technologie de radiation médicale à l'extérieur du Canada, les règlements d'inscription exigent que vous prouviez à l'Ordre que vous avez les compétences pour exercer en Ontario à titre de technologue en radiation médicale dans votre spécialité. La section **Certificate of Clinical Competence** (certificat de compétence clinique) du formulaire de demande de l'Ordre renferme une liste détaillée de toutes les tâches propres à chaque spécialité. Vous devez énumérer en détail sur le formulaire de demande tous les types de tâches accomplies à titre de technologue en radiation médicale dans le cadre de votre emploi actuel ou de votre emploi le plus récent.

Afin de confirmer vos compétences relativement à ces tâches ainsi que l'exactitude de votre compte rendu écrit, votre supérieur immédiat doit lire et signer la section intitulée **Validation of Clinical Supervisor** (validation par le supérieur ou la supérieure). Cette personne doit être technologue en radiation médicale, radiologue ou oncologue-radiothérapeute et doit avoir supervisé votre travail quotidien.

Le comité d'inscription évaluera vos compétences cliniques selon les détails mentionnés dans votre formulaire de demande. Dans le passé, le comité d'inscription s'est fondé sur les questions suivantes afin d'évaluer si un candidat possédait la compétence nécessaire pour exercer la profession:

- La liste des tâches que le candidat a accomplies est-elle semblable à la liste des tâches qu'accomplissent les technologues en radiation médicale de son domaine de spécialité travaillant en Ontario?
- Le supérieur immédiat du candidat a-t-il confirmé que le candidat a accompli les tâches énumérées et qu'il a la compétence à cet égard?
- Le candidat a-t-il accompli les tâches en question au cours des cinq années précédant la date de son inscription auprès de l'Ordre?

Afin de permettre au comité d'inscription d'évaluer votre compétence clinique, vous devez énumérer toutes les tâches que vous avez accomplies dans le cadre de votre emploi actuel ou de votre emploi le plus récent.

Vous devez également prouver que vous avez travaillé comme technologue en radiation médicale au cours des cinq dernières années. À cette fin, vous devez fournir une lettre de votre ancien employeur ou de votre employeur actuel indiquant la date de votre dernier jour d'emploi.

### Étape 3: Évaluation des aptitudes linguistiques

Si votre formation professionnelle vous a été donnée en français ou en anglais, envoyez une confirmation de votre établissement indiquant que la langue d'enseignement et d'évaluation dans votre programme était le français ou l'anglais. Cette confirmation suffira à prouver votre compétence linguistique. La confirmation de votre établissement de formation doit indiquer clairement que toute la formation théorique et clinique dispensée ainsi que les examens étaient en français ou en anglais.

Vous devez fournir une autre preuve de vos aptitudes linguistiques si votre formation professionnelle n'a pas été dispensée en français ou en anglais. Le comité d'inscription accepte un des test suivants:

- le **test d'anglais langue seconde sur internet** (Test of English as a Foreign Language) (iBT TOEFL), si vous avez obtenu une note totale minimale de 73 et une note minimale de 21 à l'oral
- le **test d'anglais langue seconde en version papier** (Test of English as a Foreign Language) (TOEFL), si vous avez obtenu une note d'au moins 500 et le test d'anglais oral (Test of Spoken English) (TSE) réussi avec une note minimale de 40
- le **test d'anglais de l'IELTS version scolaire (academic (AC))**(International English Language Testing System), si vous avez obtenu une note globale minimale de 6 et une note minimale de 6 au test oral
- le **test d'anglais de l'IELTS version formation générale (general training (GT))**(International English Language Testing System), si vous avez obtenu une note globale minimale de 6 et une note minimale de 6 au test oral
- **l'évaluation de la connaissance de l'anglais de l'Institut Michener** (Michener English Language Assessment ou MELA), si vous avez obtenu une note minimale de 8 pour chacun des volets – lecture, compréhension et expression orale ainsi qu'une note minimale de 7 au test écrit

Vous pouvez joindre à votre formulaire de demande la preuve que vous avez réussi les tests iBT TOEFL ou TOEFL et TSE ou le faire parvenir plus tard au cours du processus d'inscription. Les coordonnées des organismes responsables du TOEFL, de l'IELTS et du MELA se trouvent à la fin de la présente fiche.

## Étape 4: Cours de jurisprudence

Vous devez avoir suivi et terminé avec succès un cours de jurisprudence déterminé ou approuvé par l'Ordre. À cette fin, vous devez étudier la trousse de l'Ordre intitulée *Legislation Learning Package* (trousse d'apprentissage sur le cadre législatif) et prendre connaissance des lois, règlements, politiques et lignes directrices qui régissent l'exercice de la technologie de radiation médicale en général et de votre domaine de spécialité en particulier.

Vous pouvez satisfaire à cette exigence après que le comité d'inscription a évalué votre programme d'études et votre expérience dans le domaine de la technologie de radiation médicale.

Vous trouverez la trousse d'apprentissage sur le cadre législatif sur le [site Web de l'Ordre](#) (Resource Room – Jurisprudence Course). Une fois que vous aurez terminé l'étude des lois, règlements, politiques et lignes directrices qui régissent l'exercice de la technologie de radiation médicale, vous devrez imprimer, remplir, signer et dater le *Certificate of Completion* (certificat d'accomplissement) et le faire parvenir à l'Ordre. Vous trouverez ce document sur le site Web de l'Ordre.

## Étape 5: Examen national de l'ACTRM

L'examen approuvé par le conseil de l'Ordre est l'examen national de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM). Une fois que votre demande a été examinée et approuvée, l'Ordre vous fera savoir si vous êtes admissible à cet examen.

L'Ordre avisera également l'ACTRM lorsque vous serez prêt à passer l'examen et que vous aurez été autorisé à faire l'examen. À cette fin, vous devez vous inscrire directement auprès de l'ACTRM à Ottawa, une fois que l'ACTRM vous aura autorisé à subir l'examen. Le processus de demande d'examen de l'ACTRM doit être rempli en ligne. Les documents relatifs à votre demande d'examen et à votre préparation à l'examen, y compris le guide du programme d'études, les profils de compétence, les plans d'examen, une liste de manuels recommandés et un exemple de questions d'examen sont affichés sur le [site Web de l'ACTRM](#).

L'examen national de l'ACTRM est une épreuve à choix multiples qui vise à mesurer vos connaissances, vos compétences et votre jugement dans l'un des domaines de spécialisation de la technologie de radiation médicale (radiographie, médecine nucléaire, résonance magnétique ou radiothérapie). L'examen dure quatre heures et il a lieu trois fois par an en divers endroits au Canada. L'Ordre vous fournira également une lettre qui vous permettra de vous inscrire à la bibliothèque du Michener Institute for Applied Health Science à Toronto. Avec une carte d'utilisateur, vous pourrez emprunter les manuels dont vous aurez besoin pour vous préparer à l'examen.

Vous avez droit à quatre tentatives pour réussir l'examen, mais vous disposez d'une période maximale de cinq ans à compter de la date où vous avez exercé pour la dernière fois la profession, à la condition de respecter aussi le délai que le comité d'inscription aura fixé dans sa décision à votre sujet.

À la date de publication de la présente fiche, le Michener Institute for Applied Health Sciences est disposé à aider, dans le cadre de son programme de formation relais pour les professionnels de la santé formés à l'étranger, [Michener Bridging Program for Internationally Educated Health Professionals](#), du Michener Institute for Applied Health Sciences, et [Medical Radiological Technology Bridging Program](#), du Northern Alberta Institute of Technology (NAIT), sont disposés à aider les résidents permanents à obtenir la formation, l'expérience clinique, le soutien personnel et l'orientation dont ils ont besoin pour réussir l'examen et à se préparer à travailler au Canada. L'admission aux programmes de formation relais de Michener et du NAIT est réservée aux candidats et candidates qui ont fait l'objet d'une décision du comité d'inscription de l'Ordre à l'effet qu'ils sont admissibles à l'examen de l'ACTRM. Vous trouverez les coordonnées de l'organisme responsable de ces programmes de formation relais à la fin de la présente fiche.

## **Étape 6: Inscription**

Si vous satisfaites à toutes les exigences du comité d'inscription dans les délais prescrits par le comité, vous recevrez un certificat d'inscription et un numéro de l'Ordre. Ces exigences peuvent inclure notamment: apporter une preuve de votre maîtrise de la langue; apporter une preuve de citoyenneté, du statut de résident permanent ou d'autorisation à exercer la profession (p. ex. un permis de travail); suivre le cours de jurisprudence déterminé ou approuvé par l'Ordre; réussir l'examen de l'ACTRM; et payer la cotisation annuelle. Vous pourrez alors travailler en Ontario en tant que technologue en radiation médicale dans la spécialité inscrite sur votre certificat d'inscription. Ce certificat prouve au public et à votre employeur que vous êtes autorisé à exercer la profession de technologue en radiation médicale en Ontario. Afin de continuer à exercer cette profession en Ontario, vous devrez payer votre cotisation chaque année au plus tard le jour de votre anniversaire de naissance.

## **Renseignements sur le marché du travail**

L'inscription au tableau de l'Ordre ne garantit pas que vous trouverez un emploi comme technologue en radiation médicale en Ontario. L'Ordre ne possède aucun renseignement sur des possibilités d'emploi précises pour les technologues en radiation médicale.

L'Ontario compte environ 6 852 technologues en radiation médicale inscrits; ces personnes travaillent dans des hôpitaux, des cliniques privées, des centres anticancéreux, des laboratoires

de recherche, l'industrie ainsi que dans les domaines de l'éducation et de l'administration. Les hôpitaux et les cliniques emploient des technologues en radiation médicale dont la spécialité est la résonance magnétique ou la radiographie. Les grandes cliniques, les centres de lutte contre le cancer et les hôpitaux des grands centres urbains emploient des technologues en radiation médicale dont la spécialité est la radiothérapie ou la médecine nucléaire. Très peu de technologues en radiation médicale travaillent à leur compte.

Un grand nombre de technologues en radiation médicale travaillent à temps plein; leur semaine de travail de 40 heures comprend des périodes de travail la fin de semaine, le soir et sur disponibilité. Environ 20 % de tous les technologues en radiation médicale qui travaillent en Ontario occupent un poste à temps partiel. Depuis le milieu des années 1990, de plus en plus de postes à temps partiel, occasionnels et contractuels sont offerts. Il existe actuellement un besoin croissant de technologues en radiation médicale en Ontario.

Le salaire annuel moyen d'un technologue en radiation médicale qui travaille à temps plein est d'environ 66 000 \$CAN. Le salaire horaire des technologues en radiation médicale varie entre 27,06 \$CAN et 41,87 \$CAN, ce qui est supérieur au revenu moyen en Ontario, toutes professions confondues.

Pour vous renseigner au sujet des emplois en technologie de radiation médicale en Ontario, consultez le [site Web de l'Ontario Association of Medical Radiation Services \(OAMRS\)](#). Pour obtenir des renseignements généraux sur l'exercice de la profession de technologue en radiation médicale au Canada, consultez le [site Web de l'ACTRM](#). L'adresse postale et les numéros de téléphone de ces associations se trouvent à la fin de la présente fiche.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'état du marché du travail en Ontario, consultez le site [Guichet emplois](#) du gouvernement du Canada. En Ontario, vous pouvez également trouver des renseignements sur le marché du travail dans les bibliothèques publiques ou dans les centres de ressources en emploi de votre collectivité.

## **Droits et frais**

(en dollars canadiens)

Les chèques, les mandats et les mandats internationaux servant à acquitter les frais de demande et d'évaluation doivent être libellés au nom de l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario. Si vous payez par carte de crédit, veuillez remplir le formulaire de paiement par carte de crédit de l'Ordre qui se trouve sur son site à l'adresse [www.cmrto.org](http://www.cmrto.org). Votre paiement ne sera pas encaissé tant que votre demande ne sera pas complète. Les frais de demande et d'évaluation ne sont pas remboursables.

Droits et frais :

| Section:  | Frais:  |
|---|---|
| Frais de demande et d'évaluation payables à l'Ordre | 395,50 \$<br>(comprend 45,50 \$ de TVH)                             |
| Cotisation annuelle de l'Ordre                      | 531,10 \$<br>(comprend 61,10 \$ de TVH)                             |
| Frais d'examen de l'ACTRM (par examen)              | 800 \$  |
| Tests IBT TOEFL                                     | 160 à 245 \$US<br>(selon l'emplacement choisi pour passer l'examen) |
| Tests IELTS   | 285 \$CAN   |
| Tests MELA  | 280 \$CAN   |

### Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les **exigences relatives à la demande, les examens ou les frais**, veuillez communiquer avec :

Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario

375, avenue University, bureau 300

Toronto (Ontario) M5G 2J5

CANADA

Téléphone: 416 975-4353

Sans frais: 1 800 563-5847

Télécopieur: 416 975-4355

Courriel: [info@cmrto.org](mailto:info@cmrto.org)



Site Web : [www.cmrto.org](http://www.cmrto.org) (en anglais)

Ressources en français : <https://www.cmrto.org/ressources/publications-en-franais/>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'**Association canadienne des technologues en radiation médicale**, veuillez communiquer avec :

Association canadienne des technologues en radiation médicale

85, rue Albert, 10e étage

Ottawa (Ontario) K1P 6A4

CANADA

Téléphone: 613 234-0012

Sans frais: 1 800 463-9729

Télécopieur: 613 234-1097

Courriel: [info@camrt.ca](mailto:info@camrt.ca)

Site Web: [www.actrm.ca/index.php?lang=FR](http://www.actrm.ca/index.php?lang=FR)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'**association professionnelle provinciale des technologues en radiation médicale**, veuillez communiquer avec :

Ontario Association of Medical Radiation Sciences

C.P. 1054

Brantford (Ontario) N3T 5S7

CANADA

Téléphone: 519 753-6037

Sans frais: 1 800 387-4674

Télécopieur: 519 753-6408

Courriel: [mbrshpcoord@oamrs.org](mailto:mbrshpcoord@oamrs.org)

Site Web: [www.oamrs.org](http://www.oamrs.org)

Pour connaître une personne-ressource qui peut vous renseigner sur l'**accès aux professions et aux métiers en Ontario**, veuillez communiquer avec :

Gouvernement de l'Ontario

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration

Expérience Globale Ontario

Téléphone : 416 327-9694 ou 1 866 670-4094

ATS : 416 327-9710 ou 1 866 388-2262

Télécopieur: 416 327-9711

Courriel: [GEO@ontario.ca](mailto:GEO@ontario.ca)

Site Web: [www.ontarioimmigration.ca/fr/geo/index.htm](http://www.ontarioimmigration.ca/fr/geo/index.htm)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'**accès aux professions de la santé en Ontario**, veuillez vous adresser à:

ProfessionsSantéOntario

Centre d'accès pour les professionnels de la santé formés à l'étranger

163, rue Queen Est, 2e étage

Toronto (Ontario) M5A 1S1  
CANADA  
Téléphone : 416 862-2200  
Sans frais : 1 800 596 4046  
ATS : 416 862-4817  
Télécopieur: 416 862-4818  
Courriel: [accesscentre@healthforceontario.ca](mailto:accesscentre@healthforceontario.ca)  
Site Web: [www.professionssanteontario.ca](http://www.professionssanteontario.ca)

Pour savoir à quel endroit et de quelle manière **obtenir de l'aide pour vous établir en Ontario**, communiquez avec :

Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI)  
110, avenue Eglinton Ouest, bureau 200  
Toronto (Ontario) M4R 1A3  
CANADA  
Téléphone: 416 322-4950  
Télécopieur: 416 322-8084  
Courriel: [generalmail@ocasi.org](mailto:generalmail@ocasi.org)  
Site Web: [www.etablissement.org](http://www.etablissement.org)

Pour obtenir des renseignements sur les **tests linguistiques en anglais**, communiquez avec :

TOEFL  
P.O. Box 6151  
Princeton, New Jersey  
USA 08547 6151  
Téléphone: (609) 771-7100  
Sans frais: 1 877 863-3546 (aux États-Unis et au Canada)  
Télécopieur: 610 290-8972  
ATS : 609 771-7714  
Courriel: [toefl@ets.org](mailto:toefl@ets.org)  
Site Web: [www.toefl.org](http://www.toefl.org)

MELA  
The Michener Institute for Applied Health Sciences  
222, rue St. Patrick  
Toronto (Ontario) M5T 1V4  
CANADA  
Téléphone: 416 596-3101, poste 3345  
Site Web: [www.michener.ca/mela](http://www.michener.ca/mela)

IELTS

Pour obtenir des renseignements sur les **centres de tests**, rendez-vous à l'adresse suivante :  
Site Web: [www.ielts.org](http://www.ielts.org)

Pour obtenir des renseignements sur le **programme de formation relais**, veuillez communiquer avec :

Michener Bridging Program for Internationally Educated Health Professionals  
The Michener Institute for Applied Health Sciences  
222, rue St. Patrick  
Toronto (Ontario) M5T 1V4  
CANADA  
Téléphone : 416 596-3101, poste 3147  
Télécopieur : 416 596-1207  
Courriel : [bridgingprogram@michener.ca](mailto:bridgingprogram@michener.ca)  
Site Web : [www.michener.ca/access](http://www.michener.ca/access)

Medical Radiological Technology Bridging Program  
Northern Alberta Institute of Technology  
11762 – 106 Street NW  
Edmonton (Alberta) T5G 2R  
CANADA  
Téléphone: 780 378-5034  
Courriel: [MIKKIK@nait.ca](mailto:MIKKIK@nait.ca)  
[CARLAL@nait.ca](mailto:CARLAL@nait.ca)  
Site Web: [www.nait.ca/mrtbridging](http://www.nait.ca/mrtbridging)

*Les droits d'auteur relatifs à la présente fiche de carrière appartiennent conjointement à l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et à l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario, © 2014.*